

Rapport relatif à la construction du centre de tri intercommunal

Commission de l'urbanisme (CoUrb)

Président : Dominique Robyr (LR+G)

Rapporteur : Vincent Raymond (LC)

Membres : Julien Anthony (LR+G), Mikaël Coquoz (LC), Christelle Farquet (LC), Paola Morzillo (LR+G), Gaël Rappaz (LC)

Contexte :

Le 23 mai 2022, la CoUrb a rencontré une délégation du Conseil communal (ci-après le CC) composée de Marion Délez et Xavier Lavanchy pour recevoir des informations et poser des questions à propos du projet de nouveau centre de tri intercommunal. La présentation proposée à la CoUrb est jointe en annexe de ce document.

Les représentants du CC ont exposé la genèse et les avantages du projet de réfection puis de déplacement du centre de tri vers la parcelle des Marais. En substance, étant donné l'impossibilité de réaliser un nouveau centre de tri sous la falaise, le choix s'est porté vers la parcelle des Marais ce qui permet la réalisation rapide du projet, en respectant les délais imposés par le Service de l'environnement (fin 2022). De plus, la parcelle a plusieurs avantages : aisément accessible, propriété de la Commune et située en zone d'intérêt général. En outre, un écopoint était déjà prévu sur cette parcelle pour remplacer l'actuel écopoint d'Épinassey situé en zone forêt. Enfin, ils assurent que les déchets verts ne seront pas déplacés sur le nouveau centre de tri.

A ce jour, des oppositions au permis de construire ont été déposées et la suite du projet est dans l'attente des décisions des autorités compétentes (Commission cantonale des constructions).

Les représentants du CC relèvent que le projet a d'ores et déjà remanié, avec la prise en compte pour partie des points ressortant des oppositions ainsi que de certaines concertations. Il s'agit en particulier du déplacement de la paroi antibruit et de l'élargissement de l'accès, en concertation avec le Service de la Mobilité.

Le CC rappelle que l'investissement sera opéré par STEP SA (société propriété des communes de St-Maurice et Lavey) de même que sa gestion. Dès lors, il n'est pas soumis à l'approbation du Conseil général (ci-après : CG). Dans tous les cas, il s'agit d'un investissement inférieur à la limite de 5 % du budget en-dessus de laquelle un vote du CG est obligatoire. Le coût de ce nouveau centre de tri est comparable à la version sous la falaise.

En ce qui concerne l'intégration du centre de tri dans STEP SA, la CoUrb souhaite ne pas voir se multiplier les externalisations de projets dans des SA. En effet, quand un investissement est externalisé, le CG ne peut plus se prononcer à son sujet et les possibilités démocratiques du CG, qui est l'organe représentant la population de la commune, sont réduites.

Dans ce cas précis, la CoUrb est tout de même d'avis que la solution retenue permet d'avancer plus sagement et plus rapidement, pour le bien de la population et en préservant la marge d'autofinancement à la veille d'un important cycle d'investissements.

Position de la CoUrb :

La CoUrb se réjouit de cette amélioration qualitative pour les habitants de la Commune avec un centre de tri optimisé, non adjacent à des habitations, mieux organisé et plus à même de répondre aux besoins de la population avec, en particulier, des horaires d'ouverture élargis, une meilleure organisation du site et une meilleure protection de l'environnement par la récupération des eaux de surface. Un centre de tri adapté aux réalités actuelles constitue une incitation à trier plus forte et la CoUrb se réjouit du développement d'un concept élargi cohérent en matière de gestion du recyclage.

Il ressort de l'analyse de la CoUrb que les avantages de ce projet sont nombreux et les nuisances sont peu importantes. La CoUrb espère que les oppositions seront prochainement levées et que le projet puisse être rapidement réalisé. La CoUrb déplore toutefois le fait que le goudronnage ait été effectué avant l'octroi du permis de construire.

St-Maurice, le 31/05/22



Dominique Robyr
Le président



Vincent Raymond
Le rapporteur

Annexe : ment.



CENTRE DE TRI INTERCOMMUNAL

PRÉSENTATION À LA COURB

LUNDI 23 MAI 2022

PROJET GLOBAL - RÉSUMÉ

- Mise aux normes de la déchetterie actuelle et des écopoints
- Stratégie générale : réduction du nombre d'écopoints et élargissement des horaires de la déchetterie.
- Écopoints futurs : Lavey village, Autoroute, Vers-Pré, Centre de tri, Mex
- Écopoints supprimés : STEP, Coop, Migros, Beaulieu, Epinassey, Cimetière, Lavigerie
- Collecte dans les écopoints : Verre, Papier, PET
- Autres déchets : Centre de tri
- Bennes dans les écopoints : 24 m³, uniformes visuellement, avec signalétique claire



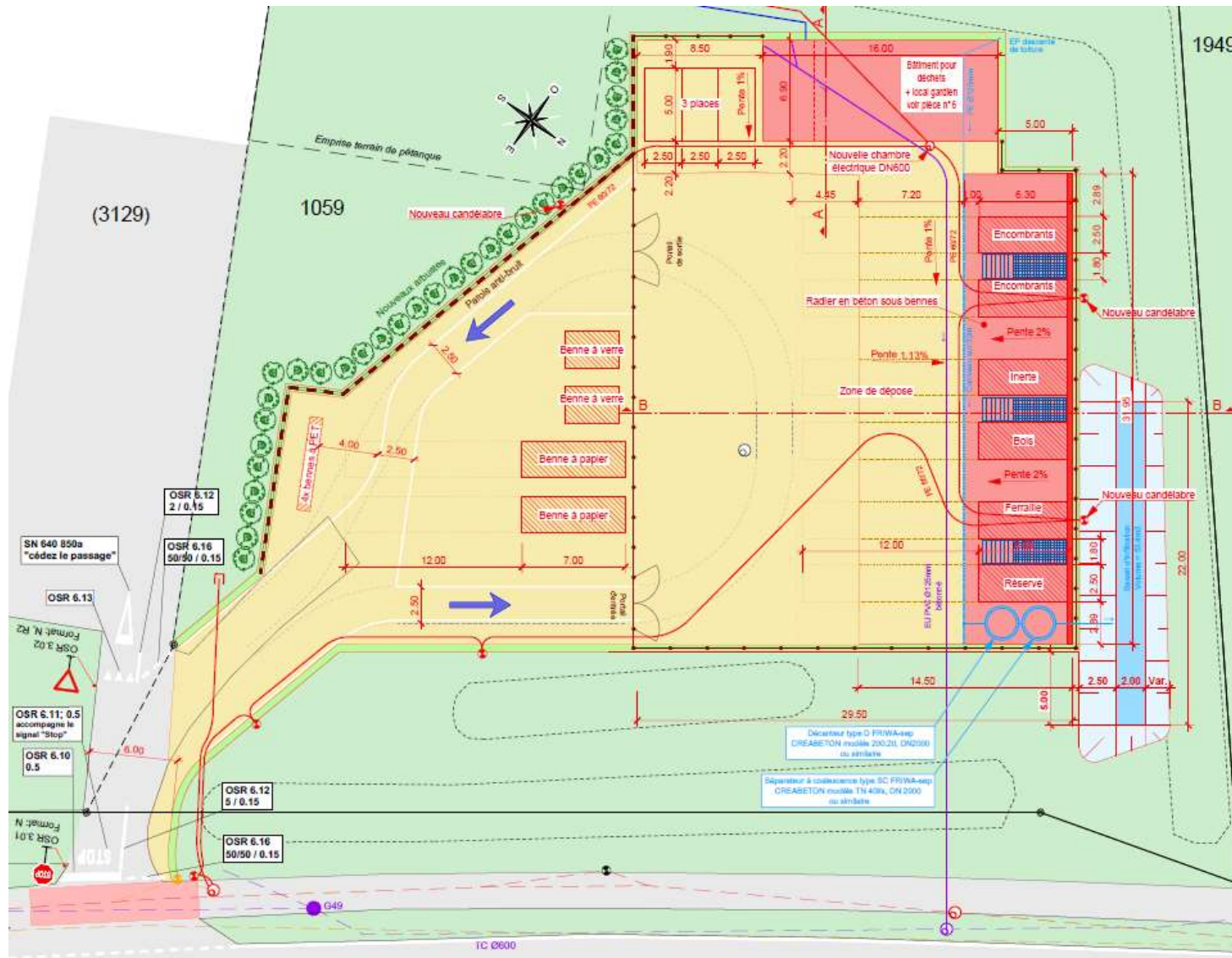
HISTORIQUE DU PROJET DE CENTRE DE TRI

- Demande de l'Etat du Valais en décembre 2017 → Mise aux normes d'ici au 31.12.2020
- Délai supplémentaire accordé en septembre 2020 → Délai au 31.12.2022
- Analyse multicritères menées sur 4 parcelles en mars 2021
 - Sous-Le-Scex (P1674)
 - Les Râpes (P2089)
 - Les Marais (P1059)
 - Les Vignes du Bois Noir (P1228)
- Parcelle Sous-Le-Scex en Zone Agricole → Demande de principe de la commune au service juridique de la CCC. Réponse négative à moins de modifier le plan de zone (délai 2025).
- Les Marais : propriété de la commune, en zone d'intérêt général, permettant de respecter le délai du 31.12.2022.

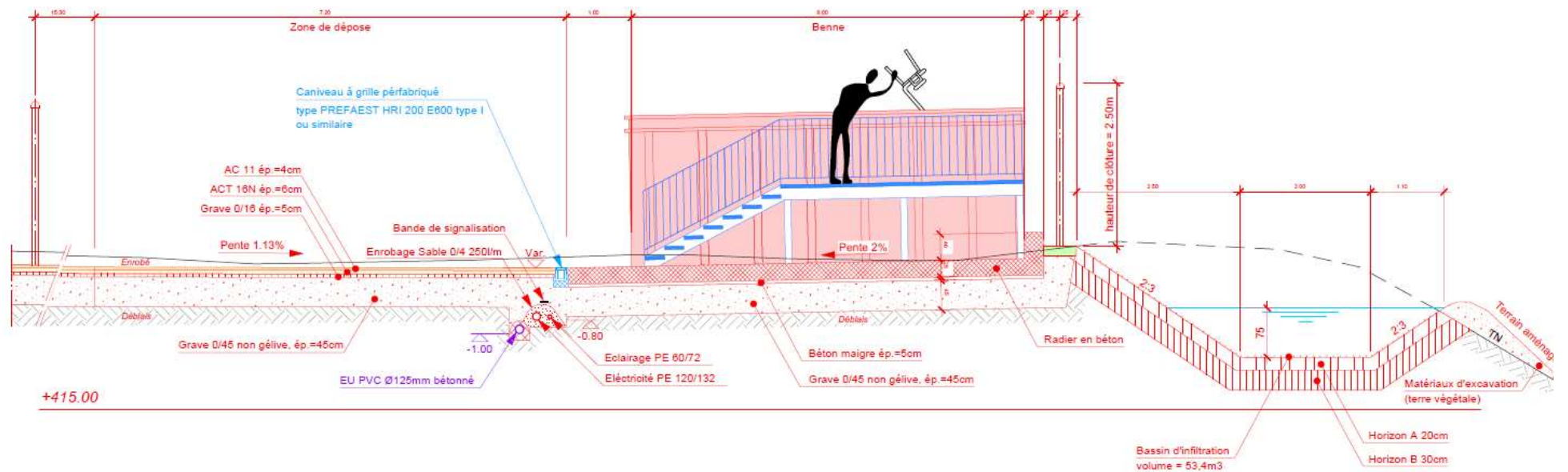
HISTORIQUE DU PROJET DE CENTRE DE TRI

- Mise à l'enquête publique du 25 mars au 25 avril 2022 par la CCC
- Réception des oppositions le 27 avril 2022
- Réponse de la commune aux oppositions → Délai au 27 mai 2022
- Envoi de la réponse aux opposants par la CCC avec demande de détermination dans les 30 jours → Maintien ou non des oppositions

PLAN



COUPE



BUDGET

- Investissements pris en charge par **STEP SA**
- Budget centre de tri (selon devis du bureau d'ingénieurs Sollertia) : CHF 928'400.- TTC (avec fourniture des bennes)
- A titre indicatif, le projet Sous-le-Scex: CHF 1'025'000.00
+ digue: CHF 105'000.00
- Budget écopoints (au nombre de 5, sur les territoires de Lavey et Saint-Maurice) : CHF 300'000.- TTC

QUESTIONS / REMARQUES





COMMUNE DE SAINT-MAURICE
GRAND-RUE 79
CP 83
1890 SAINT-MAURICE

ADMINISTRATION@ST-MAURICE.CH
024 486 60 60